

Intitulé : _____

N° : _____

**ORDRE OU CONFIRMATION DE SOUSCRIPTION
POUR UN INVESTISSEMENT DANS DES PRODUITS NON RECOMMANDÉS**

Le/La/Les soussigné/e/s (ci-après « **le Client** ») prie Cité Gestion SA (ci-après « **Cité Gestion** ») de souscrire au produit d'investissement suivant au nom de Cité Gestion mais pour le compte et aux risques exclusifs du Client:

Nom / description du produit

.....

Nombre de parts / actions

ou

valeur à concurrence de (devise/montant)

(ci-après l' « **Investissement** »)

ATTENTION : L'Investissement n'est pas un produit approuvé pour une distribution publique en Suisse ou depuis la Suisse. Il est probable que l'Investissement ait un caractère spéculatif, qu'il offre une liquidité limitée ou qu'il soit sujet à une période de « lock-up » (impossibilité de vendre ou de récupérer ses fonds) ou encore qu'il ne remplisse pas les exigences de l'Association Suisse des Banquiers (Directive relative à la gestion de fortune). Partant, l'Investissement doit être réservé à des investisseurs suffisamment sophistiqués et disposant de la compréhension et de l'expérience nécessaires à appréhender les risques de ce type de transactions.

Cité Gestion n'a pas vérifié si l'Investissement remplit ou non les exigences de la Directive de l'Association Suisse des Banquiers en matière de gestion de fortune, les termes du mandat de gestion ou de conseil éventuellement conclu avec le Client ou encore le profil du Client, ses besoins personnels et/ou sa tolérance aux risques.

Le Client confirme être un investisseur averti, avoir compris, évalué et est en mesure de supporter les risques liés à cet investissement, y compris le risque de perte totale, en peu de temps, de sa participation dans l'Investissement.

Le Client a pris connaissance du fait que Cité Gestion peut être tenue, par la législation ou réglementation applicable ou les accords contractuels, de communiquer certaines informations, en particulier l'identité du Client et/ou de l'ayant droit économique du compte, aux autorités compétentes (notamment autorités réglementaires ou de surveillance des marchés) ou aux organes du Fonds ou tout tiers désigné par ces organes. **Le Client délègue à cet égard Cité Gestion du secret bancaire et prend note que ces informations sortent ainsi de la sphère d'influence de Cité Gestion. Le Client renonce également aux droits découlant de la protection des données.**

Il est par ailleurs précisé qu'en cas de défaut ou de faillite (ou toute procédure similaire) de l'Investissement (ou du véhicule de détention ou de l'émetteur), Cité Gestion n'assume aucune responsabilité en matière de production et de suivi. Le Client est seul responsable de prendre les mesures nécessaires à sauvegarder ou faire valoir ses droits.

Cité Gestion n'assume aucune responsabilité en relation avec l'Investissement, sauf en cas de faute grave.

Pour le surplus, les Conditions générales de Cité Gestion s'appliquent, en particulier en ce qui concerne le droit suisse comme droit applicable et la compétence des tribunaux genevois.

Date:

Signature(s) :
